



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/33/Add.1/Corr.1
15 novembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

Corrigendum

PROPOSITION DE PROJET : CHINE

Ce document est émis afin de :

Réfrigération

- **Remplacer** « À déterminer » **par** les chiffres suivants, 6 934, 5 713, 5 637, 5 805, 406 et 406, dans l'ordre, sur la ligne intitulée « 1. Consommation nationale totale maximale permise de CFC-12 [production - exportations + importations] (tonnes PAO) » dans l'Appendice 2-A (Les objectifs et le financement) de l'Annexe II (Projet d'accord entre la Chine et le Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération).
